

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2024-12

Séance du 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le lundi vingt-quatre mars à 19 h 00, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 19 mars 2025 qui a été adressée par mail le 19 mars 2025.

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Yann ROTA, Gilbert CERUTTI, Sylvie LEFEBVRE, Thierry JANIER-DUBRY, Céline COLAS, Bertrand MONOT, Yann PATULA (9)

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 9

Date de convocation : 19/03/2025
Date de l'affichage : 25/03/2025

Secrétaire de séance : Yann PATULA

Objet : subventions aux associations-exercice 2025

Après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer aux associations suivantes les sommes indiquées :

- ADMR de Clairvaux les lacs : 80 euros
- Amicale des donneurs de sang : 30 euros
- APEI St Claude : 30 euros
- FC Pont de la Pyle : 305 euros
- Coopérative scolaire de Meussia : 150 euros
- Foyer rural de St Maur (triathlon) : 30 euros
- Pupilles école publique : 30 euros
- Amicale des anciens sapeurs-pompiers de Meussia : 305 euros
- Foyer rural de Meussia : 305 euros
- Le bois Joli : 400 euros (à l'occasion des 50 ans du Club)
- Valentin HAUY (malvoyants) : 30 euros
- Sou des écoles : 305 euros

Soit un total de 2 000 €.

Ainsi délibéré le 24 mars 2025, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2025-12 adoptée à l'unanimité (9 voix Pour)

Le secrétaire de séance,
Yann PATULA

Le Maire,
Isabelle TISSOT

